

Agences Coliposte IDF

NON au sabotage OUI aux acquis!

Après la signature le 30 septembre 2010 de l'avenant au plan livraison par la CFDT, on vous avait prévenu que le délai légal de l'exercice du droit d'opposition était de huit jours. Et bien c'est fait, comme on pouvait s'y attendre, les syndicats CGT et SUD ont fait valoir leur droit d'opposition à cet accord. Ce qui veut dire que le plan livraison (et tout ce qui va avec) est bel et bien caduc. Finis les jours de repos ! Finies les promos plan livraison aussi ! De plus, les ACP devront toutes revoir leurs horaires de travail pour un passage aux 35 heures en 6 jours sur 7. C'est idiot ! Mais c'est la loi. A qui la faute ? En tout cas pas la faute de la CFDT.

● Mais de qui se moque-t-on ?

Le plan livraison version 2009/2010 avait déjà subi l'opposition de la CGT alors que le syndicat SUD s'était gardé de s'y opposer. Ce coup-ci les vieux démons ont repris le dessus. L'avenant à ce même plan a finalement été dénoncé par le même qui ne l'avait pas fait il y a tout juste un an. En s'associant avec la CGT, fatalement SUD a fait capoter le plan livraison. Chaque opérateur devrait se poser cette question : « comment une signature ou une non signature d'un syndicat peut-elle m'impliquer en tant qu'agent ? » La CFDT n'a qu'une chose à vous dire : Faites donc le nécessaire pour que cela n'arrive plus : Votez pour donner du poids ou enlever aux syndicats de votre choix !

● Le monde à l'envers !

On connaissait le duo infernal CGT/SUD qui ne signe pratiquement jamais d'accords par principe et, s'il le faut, les dénonce sans crier gare. Actuellement sur la DOT colis IDF une « belle tripléte est née », en l'occurrence CGT/SUD/CGC. Rappelons tout de même que la CGC avait signé l'accord plan livraison 2009/2010. Alors chers camarades, en quoi la deuxième version est-elle si différente de la première ? Sachant que celle-ci n'a d'autre valeur que d'apporter des compléments visant à améliorer la première. Comprenez qui pourra !

● A quel prix ?

Au 20 octobre 2010, le lendemain de la date anniversaire de la mise en place du plan livraison, les ACP se retrouvent dans le cas d'un « défaut d'accord ». La DOT Colis se doit d'y remédier en présentant aux CHS et CTP une nouvelle organisation de travail pour l'ensemble des 29 agences. Faites le calcul et vous réaliserez l'étendue des dégâts. A raison de 3 jours de repos par mois sur 46 semaines sans les vacances (*RE et BONI*), c'est pas moins de 34 jours de repos par agent qui sont « foutus en l'air ». Faut-il avoir bac+10 pour comprendre ce simple calcul ? C'est une insulte faite à l'ensemble des agents qui tenaient à leurs jours de repos et attendaient de pouvoir passer des promotions.

● Et maintenant ?

**La CFDT exige le maintien
des trois jours de repos de cycle !**

La CFDT n'entend pas baisser les bras même s'il faut respecter les votes des dernières élections professionnelles qui ont donné la majorité à SUD et CGT. Mais nous n'acceptons pas le sabotage. Nous soutenons tous ceux qui veulent résister pour garder leurs trois jours de repos par mois. C'est pourquoi, nous demandons aux personnels de toutes les agences de s'opposer à leur tour et de dire haut et fort qu'ils ne veulent pas de ce régime-là. Ceux qui disent qu'ils veulent travailler 6 jours sur 7, qu'ils aillent au diable !

Pour garder votre régime de travail, signez la pétition CFDT !

Confédération Française Démocratique du Travail
Syndicat Francilien Communication, Conseil, Culture

64, rue de Saintonge 75003 Paris
Tél.: 01 40 29 82 00 ♦ Fax : 01 40 29 82 10
www.cfdtsf3c.org ♦ e-mail : contact@cfdtf3c.org

Octobre 2010.